

L'art de faire double injure
Les chiffres – Feuille de données

ENQUÊTE DE L'OMBUDSMAN

Annoncée le : 23 août 2006

Plaintes reçues à propos de la CIVAC : 30 d'avril à août 2006, 27 durant l'année financière 2005-2006; 28 durant l'année financière 2004-2005

Plaintes reçues après l'annonce de l'enquête : 123 (153 au total pour l'année financière 2006-2007)

Documents étudiés : 15 000

Dossiers de demandes examinés : 21

Entrevues menées : 57, notamment avec des hauts fonctionnaires et des employés et des membres de la CIVAC; des hauts fonctionnaires et des employés du Secrétariat ontarien des services aux victimes (Division des politiques), ministère du Procureur général, et de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels; des victimes et leurs familles; des défenseurs des victimes; des professionnels travaillant avec les victimes de la criminalité

Nombre de recommandations : 17

TABLEAU COMPARATIF DU RÉGIME D'INDEMNISATION DE L'ONTARIO

	Maximum de l'indemnité disponible	Délai d'exécution moyen	Indemnités accordées en 2004-2005
Ontario	365 000 \$*	3 ans	2 654
Alberta	110 000 \$	1– 4 mois	1 106
Manitoba	100 000 \$	2 – 3 semaines	522
Colombie-Britannique	50 000 \$	1– 6 mois	4 737
Saskatchewan	25 000 \$	1– 3 mois	296
Québec	55 000 \$**	2 mois	3 463
Île-du-Prince-Édouard	15 000 \$	2 ans	53
Nouveau-Brunswick	5 000 \$	2 – 6 mois	381
Nouvelle-Écosse	2 000 \$	Moins de 2 mois	237
Terre-Neuve-et-Labrador	S.O.		
Texas	50 000 \$ US	3 mois	25 161
Australie	50 000 \$ Aus	12 – 18 mois	5 616
Royaume-Uni	500 000 livres	8 – 12 mois	35 446

*Indemnisation totale maximale pour tous les requérants, pour un même crime. Le paiement forfaitaire maximal est de 25 000 \$; le paiement périodique maximal est de 1 000 \$ par mois.

**Paiement maximal pour perte de salaire.

TEMPS D'ATTENTE POUR L'INDEMNISATION EN ONTARIO

Temps moyen requis pour qu'une demande passe à travers les « barrières »

Première barrière : Unité des services d'indemnisation	Deuxième barrière : Unité de traitement des demandes	Troisième barrière : Unité des audiences	Quatrième barrière : Unité des finances
Temps moyen requis pour que la première requête de demande d'une victime parvienne à l'Unité de traitement : 254 jours	La demande reste dans le « Casier » en attendant d'être affectée à un analyste des demandes : 262 jours	La demande attend la tenue d'une audience : 114 jours	Un chèque est préparé et envoyé : 24 jours
	La demande est sortie du « Casier » et préparée pour une audience : 334 jours	La décision de l'audience est présentée : 67 jours	
		L'ordonnance d'indemnisation est terminée : 46 jours	
Total : 254 jours	Total : 596 jours	Total : 227 jours	Total : 24 jours
Temps moyen total du processus d'indemnisation d'une demande : 1 101 jours (environ trois ans)			

COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Création : 1971, en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*

Budget : 20 million \$ par année, financés par le Trésor

Membres : 1 présidente, 1 vice-président et 1 vice-présidente (1 à temps partiel, 1 à temps complet), 14 membres (à temps partiel)

Personnel : 40

Présidente : Marsha Greenfield

Appels reçus par année : 35 000

Demandes envoyées par année : 7 500

Demandes remplies reçues par année : 4 000-5 000

Pourcentage des demandes renvoyées aux victimes à cause d'imperfections : 40 %

Demandes jugées par année : 2 500

Cas en cours au 26 juillet 2006 : 9 640

Coût estimé des arriérés du Ministère en octobre 2007 : 109 millions \$

Augmentation des demandes de 1998 à 2004 : 148 %

Augmentation du budget de 1998 à 2004 : 2,5 %

Augmentation des demandes depuis 2004 : 35 %

Nombre moyen de victimes de crimes violents en Ontario par année : 100 000



FONDS DE LA JUSTICE POUR LES VICTIMES

Création : 1994

Source : Suramendes compensatoires imposées sur les infractions fédérales et provinciales, à l'exception des infractions pour stationnement

Revenu annuel : 34-37 millions \$

Excédent durant l'année financière 2005-2006 : 80 millions \$